



**Conseil national  
de l'information statistique**

Paris, le 10 septembre 2015 - N°111/H030

**Commission Emploi, qualifications et revenus du travail**

**Avant-projet de programme statistique 2016**

# Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS)

## 1. Exposé de synthèse

---

L'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos) est la caisse nationale des Urssaf. Moteur de notre système collectif de protection sociale, elle pilote et anime son réseau pour assurer le recouvrement et la gestion des cotisations et contributions sociales ainsi que l'accompagnement des 9,5 millions de cotisants. Elle assure la gestion commune de la trésorerie des différentes branches du régime général. En 2014, l'Acos a encaissé 476 milliards d'euros dont 102 milliards pour le compte de partenaires extérieurs.

À partir des données de gestion du recouvrement, l'Acos dispose de différentes sources de données qui sont mobilisées à des fins statistiques. À partir des bordereaux récapitulatifs de cotisations et maintenant aussi des déclarations sociales nominatives, elle produit des séries trimestrielles d'emploi salarié. Ces mêmes sources permettent de mesurer la masse salariale ainsi que les montants des exonérations. L'Acos produit également des statistiques conjoncturelles sur l'emploi salarié des particuliers employeurs et sur les embauches de salariés. Elle mobilise enfin les DADS à des fins d'évaluation, notamment par microsimulation. Les DADS sont également exploitées pour compléter les analyses structurelles sur le champ des entreprises suivies par les Urssaf. La prise en charge du recouvrement des cotisations des travailleurs indépendants permettra aussi d'enrichir les statistiques actuelles par des publications conjoncturelles et annuelles sur ce champ, en lien avec le RSI et en coordination avec l'INSEE.

L'Acos est très attachée à la dimension statistique publique de son activité. Sa série nationale d'emploi salarié a reçu le label « statistique publique » en 2011 ; suivie par les séries nationales de masse salariale et d'embauches en 2013.

La convention d'objectifs et de gestion (COG) 2014-2017 de l'Acos prévoit de poursuivre et d'accroître la collaboration avec l'Insee, notamment pour éviter les redondances des productions. Sur les volets production et diffusion, la COG prévoit la convergence avec l'Insee de nos productions d'emploi salarié trimestriel, l'intégration des nouvelles données de la déclaration sociale nominative (DSN) dans les statistiques de l'Acos et une meilleure valorisation des données. L'évaluation des politiques publiques sera enrichie à la fois par un approfondissement des méthodes de microsimulation et par une meilleure organisation de la recherche sur les sujets d'intérêt de la branche. Par ailleurs, les méthodes statistiques mobilisées pour le métier du recouvrement seront améliorées, à la fois concernant les prévisions et le pilotage des politiques publiques (lutte contre la fraude notamment).

**Les nouveaux travaux de l'année 2016** seront consacrés à la mise en œuvre d'une version test de production conjointe des séries d'emploi en lien étroit avec l'Insee. Il est prévu qu'au terme d'études méthodologiques et organisationnelles menées en 2015, l'Insee reprendra les statistiques produites par l'Acos.

Les travaux de 2016 resteront aussi centrés sur la substitution progressive des bordereaux récapitulatifs de cotisations par la déclaration sociale nominative. Ce nouveau mode de déclaration, plus complet par son contenu, sa fréquence et par le fait que les salariés y figureront individuellement, nécessite une organisation informatique adaptée ainsi que des évolutions sur la chaîne de production des séries d'emploi et de masse salariale. Il permettra à terme d'enrichir les indicateurs décrivant l'emploi salarié.

La prise en charge du recouvrement des cotisations sociales des travailleurs indépendants par l'Acos en 2008 permet d'envisager des études statistiques sur ces données administratives.

Enfin, les développements du modèle de micro-simulation de l'Acos seront poursuivis ainsi que les échanges avec les chercheurs pour permettre une plus grande utilisation des données de l'Acos pour des études sur le marché du travail.

## 2. Travaux nouveaux pour 2016

---

### 2.1. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2016

Actuellement, les employeurs sont tenus de déclarer chaque mois (ou chaque trimestre pour celles de moins de 10 salariés) leurs effectifs, assiettes de cotisations et montants des cotisations sociales. La branche recouvrement de la Sécurité Sociale gère ces déclarations et le paiement des cotisations relevant de la Sécurité Sociale pour la plupart des entreprises privées et les administrations. La MSA procède au recouvrement de la plupart des employeurs de la filière agricole.

Ces informations sont renseignées dans les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC), adressés aux URSSAF<sup>1</sup> et centralisés à l'Acoss. Depuis mars 2015, les entreprises peuvent déclarer ces informations dans la déclaration sociale nominative (DSN). Cette déclaration détaille en plus chaque mois salarié par salarié les assiettes et montants de cotisations. Cette bascule était optionnelle au départ, elle est devenue obligatoire à partir de mai 2015 pour une partie des entreprises et le deviendra à partir de janvier 2016 pour toutes les entreprises.

Ces données permettent d'une part de suivre et de fiabiliser le recouvrement, de suivre les encaissements et de calculer les exonérations. D'autre part, elles constituent une source de données sur la masse salariale et l'emploi. L'Acoss a ainsi mis en place la chaîne SEQUOIA de production des effectifs et de la masse salariale et diffuse trimestriellement des informations conjoncturelles sur la situation de l'emploi du secteur privé. L'INSEE alimente aussi sa chaîne de traitement EPURE par les BRC et les DSN issus du système de gestion de l'Acoss et des Ussaf.

La substitution des DSN aux BRC nécessite des travaux d'adaptation de la chaîne pour permettre d'assurer une continuité dans la production des séries d'emploi. La DSN comportera plus d'informations que les BRC, ce qui permettra à terme d'enrichir les séries produites.

### 2.2. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016

La prise en charge du recouvrement des cotisations sociales des travailleurs indépendants par l'Acoss en 2008 permet d'envisager des études statistiques sur les données administratives avec le RSI sur les cotisants relevant de l'ISU, et en coordination avec l'INSEE de manière plus globale. Ce volet sera développé progressivement durant l'exécution de la COG 2014-2017.

### 2.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2016

Des échanges sont engagés entre l'Acoss et l'INSEE pour converger vers une diffusion commune des séries trimestrielles d'emploi salarié hors intérim. Des travaux méthodologiques sont bien engagés sur la méthode de correction de variation saisonnière et de partage du champ. D'autres travaux sont en cours pour viser à faire évoluer les méthodes actuelles de diffusion des séries locales d'emploi salarié afin de qualifier, de manière partagée, leur qualité sur les différents échelons géographiques et sectoriels. Des échanges plus organisationnels sont également prévus. L'année 2016 doit être l'année du test d'ensemble de cette nouvelle méthode pour permettre une diffusion commune ensuite.

## 3. Aspects particuliers du programme 2016

---

### 3.1. Aspects « Territoires »

Dans le cadre de la convergence sur les séries d'emploi trimestriel, la qualité des séries au niveau local fait actuellement l'objet d'études conjointes avec l'INSEE qui pourraient se concrétiser fin 2015. L'objet est d'arriver à qualifier la qualité des séries locales d'emploi pour éclairer les utilisateurs sur la pertinence des séries sur des échelons géographiques fins.

La COG prévoit par ailleurs une densification des mises à disposition de données sur internet.

### 3.2. Aspects « évaluation des politiques publiques »

L'Acoss a développé un outil de microsimulation basé sur les DADS et les BRC afin de simuler l'impact de mesures touchant aux modalités de calcul des cotisations sociales. Cet outil a permis de chiffrer différentes mesures portant, notamment, sur les allègements généraux et les exonérations

---

<sup>1</sup> CGSS pour les DOM

spécifiques aux Dom. Il a également été mis à contribution pour l'évaluation *ex ante* du CICE et du pacte de responsabilité. Le modèle sera enrichi pour permettre la prise en compte de réactions comportementales de la part des entreprises, notamment pour intégrer l'impact « indirect » des mesures sur le coût du travail (répercussions sur les consommations intermédiaires et sur les comportements des entreprises en matière d'emploi).

L'Acosse souhaite aussi renforcer la coopération avec les chercheurs afin de les encourager à travailler sur des sujets d'intérêt pour la branche. Un comité de recherche sera mis en place pour établir un programme de travail et animer et suivre les travaux engagés.

L'Acosse a largement mobilisé les données dont elle dispose sur les assiettes CICE : en 2014 et en 2015, elle a fourni en temps réel des évaluations de l'assiette au comité de suivi des aides publiques aux entreprises et des engagements. De plus, elle met ses fichiers à disposition des chercheurs qui ont été sélectionnés pour réaliser des études sur l'impact du CICE. Cette contribution au suivi du CICE sera poursuivie.

L'Acosse poursuivra également ses travaux sur l'évaluation de la fraude aux cotisations sociales, en mobilisant notamment les résultats des contrôles aléatoires que le réseau des Urssaf réalise chaque année sur des secteurs spécifiques.

#### **4. Opérations répétitives**

---

**Rien à ajouter aux tableaux transmis**

#### **5. Allègement de la charge statistique des entreprises**

---

La DSN a été instituée par la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives.

Dans une optique de simplification, il est prévu que les informations d'effectifs agrégés actuellement renseignées par les entreprises soient supprimées au profit d'un recalcul par l'Acosse à partir des données individuelles. Cette suppression pourra intervenir dès lors que l'Acosse, en lien avec ses tutelles, aura acquis une assurance de la qualité de ce recalcul et pourra quantifier l'écart avec la méthode actuelle.

# Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)

## 1. Exposé de synthèse

---

Les **enquêtes Génération** conduites au sein du département des entrées et évolutions dans la vie active depuis la fin des années quatre-vingt-dix permettent d'étudier l'accès à l'emploi et les premières mobilités professionnelles des jeunes à l'issue de leur formation initiale. Tous les trois ans, une nouvelle enquête est réalisée auprès des jeunes trois années après leurs sorties du système éducatif, quel que soit le niveau de formation atteint. Une fois tous les six ans, les répondants de l'interrogation à trois ans sont réinterrogés cinq ans puis sept ans après la fin de leurs études. La dernière édition de l'enquête a été réalisée en 2013 auprès de la Génération 2010. Les premiers résultats ont été publiés en avril 2014. Cette Génération 2010 est réinterrogée en 2015 (en cours) et le sera à nouveau en 2017. Pour la Génération 2013, qui sera interrogée en 2016, la collecte de la base de sondage auprès des établissements de formation initiale se termine en juin 2015.

Les **enquêtes sur la formation continue** menées par le département formation et certification du Céreq permettent d'éclairer les mécanismes à l'œuvre dans l'élaboration des politiques de formation, les facteurs qui influencent et expliquent l'accès des salariés à la formation continue, et les liens entre politiques d'entreprises, formation continue et parcours professionnels.

- La cinquième édition de **l'enquête CVTS** portant sur la formation professionnelle dans les entreprises aura lieu à l'automne 2016, sur l'année 2015. Cette enquête européenne permet de mesurer l'effort de formation continue réalisé par les entreprises (financement, participation des salariés, types de formation...) en lien avec les politiques de formation et dispositifs RH. Elle comporte également des questions françaises, qui vont particulièrement s'attacher, pour cette édition, à interroger la mise en place des dispositifs liés à la loi du 5 mars 2014.
- La production du **dispositif d'enquêtes sur les formations et les itinéraires des salariés (DEFIS)** se poursuivra en 2016. Il a pour objectif d'étudier la formation des salariés et ses effets sur leurs parcours professionnels. Ce dispositif articule une enquête couplée employeurs-salariés avec un suivi longitudinal pendant 5 ans d'une cohorte de salariés. L'année 2015 a été marquée par la collecte du volet "entreprises" et du 1<sup>er</sup> volet « salariés ». La première ré-interrogation des salariés est programmée pour le printemps 2016.

## 2. Travaux nouveaux pour 2016

---

### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Le **dispositif d'enquêtes sur les formations et les itinéraires des salariés (DEFIS)** a été conçu par le Céreq à la demande du Conseil national d'évaluation de la formation professionnelle (CNEFP), dans l'objectif de construire un instrument d'évaluation des dispositifs de formation sous la responsabilité des partenaires sociaux. Il vise à étudier la formation professionnelle continue des salariés et ses effets sur les parcours professionnels.

Permettant ou accompagnant les évolutions des outils ou méthodes de travail dans les entreprises, la formation professionnelle continue est également mobilisée comme instrument d'accès ou d'élévation des qualifications dans le cadre de mobilités internes ou externes. Elle participe aussi à la sécurisation des parcours professionnels sur le marché du travail. Ainsi, la formation professionnelle suivie par les salariés est à mettre en relation avec les évolutions du travail et des carrières professionnelles.

Le dispositif permettra d'étudier les dynamiques de formation des salariés en lien avec les politiques de formation et de ressources humaines des entreprises. Ces dynamiques pourront être mises en relations avec les carrières professionnelles et salariales, la mobilité externe et les chances d'accès à un nouvel emploi, et différentes dimensions de l'activité professionnelle des salariés comme la maîtrise de nouvelles techniques ou l'amélioration des conditions de travail.

Pour cela, le dispositif articule une enquête couplée employeurs-salariés avec un suivi longitudinal pendant 5 ans d'une cohorte de salariés. La collecte du volet « employeurs » et la première interrogation des salariés ont été réalisées au printemps 2015, les réinterrogations auront lieu chaque année à la même période jusqu'en 2019.

## 2.2. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016

Du côté des enquêtes Génération, l'année 2016 verra la production de deux types de publications :

- *des publications d'études à vocation recherche* à partir de l'exploitation de la première interrogation de la Génération 2010, notamment via le groupe d'exploitation de cette enquête et des publications « Bref du Céreq » de premiers résultats à partir de la deuxième interrogation de la Génération 2010 (à 5 ans).
- *Des publications méthodologiques* à partir de l'expérimentation de collecte multimode (téléphone, internet) sur l'enquête Génération 2010 à 5 ans portant notamment sur l'agrégation des deux modes de collecte. Les travaux méthodologiques sur l'enrichissement de l'enquête Génération 2004 par le Fichier Historique Statistique de Pôle Emploi entre 2004 et 2011 seront réalisés en 2015. La diffusion de ces travaux d'ordre méthodologiques s'étalera sur les années 2015 et 2016.

Du côté des enquêtes sur la formation continue :

- Le comité d'exploitation des enquêtes sur la formation continue (sources CVTS4 et DIFES2), animé par le Céreq, se poursuit jusque début 2016. Plusieurs études devraient être soumises à publication au cours de cette année.
- Les travaux issus de l'enquête auprès des organismes de formation, « former vert » (collecte de juin à décembre 2014, et entretiens qualitatifs menés au cours de l'année 2015) seront publiés en 2016.
- Des premières publications à partir du dispositif DEFIS devront voir le jour en 2016, sous forme d'un rapport du CNEFP et de « 4 pages » du Céreq.

## 3. Aspects particuliers du programme 2016

---

### 3.1. Aspects « Territoires »

A la suite des partenariats antérieurs du Céreq avec le SG-CIV, une nouvelle collaboration est en cours de négociation avec le CGET afin d'assurer l'identification des périmètres politique de la ville (ancienne ZUS et nouveaux quartiers prioritaires) grâce à la récupération du code Iris et/ou des coordonnées (x,y) sur les enquêtes génération passées ou à venir. Le projet de partenariat intégrerait, en plus de la géolocalisation, la co-rédaction d'une ou plusieurs études sur l'insertion des jeunes des quartiers prioritaires.

### 3.2. Aspects « environnement et développement durable »

Comme indiqué plus haut, des travaux d'études seront menés à partir de l'enquête sur le « verdissement » des formations professionnelles dispensées par les organismes de formation professionnelle continue, conduite en 2014 pour sa partie « quantitative » et en 2015 pour les entretiens qualitatifs. Ils viseront à évaluer l'importance des thématiques de développement durable dans les formations dispensées par ces organismes, identifier les investissements nécessaires et les obstacles à leur développement.

### 3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

La rénovation des questions adressées aux jeunes en situation de non-emploi au sein de l'enquête Génération 2010 devra permettre de mieux appréhender le rôle des intermédiaires du marché du travail sur le retour en emploi des jeunes, ainsi que l'effet de la formation des demandeurs d'emploi sur leurs possibilités de retrouver un emploi. Les questions permettront de repérer les contrats qui s'adressent en particulier aux jeunes (contrats d'apprentissage, de professionnalisation, nouveaux contrat d'avenir, etc.) et de produire des analyses sur le recours aux emplois aidés sur les trajectoires professionnelles. Ces questions seront abordées dans certaines des contributions au groupe d'exploitation de l'enquête Génération 2010. La publication de ces travaux devrait s'étaler sur 2016 et 2017.

L'exploitation des enquêtes CVTS, DIFES et de la source administratives 2483, ainsi que le dispositif DEFIS, s'inscrivent dans un ensemble de travaux d'évaluation des différentes réformes relatives à la

formation tout au long de la vie en France (lois de 2004, de 2009 et de mars 2014). L'enquête CVTS5 s'attachera en particulier à interroger l'usage par les entreprises des dispositifs issus de la loi du 5 mars 2015.

### **3.4. Aspects «européens »**

L'enquête CVTS sur les politiques de formation des entreprises fait l'objet d'un règlement européen. Un groupe de travail d'Eurostat s'est réuni en 2012 et 2013 pour élaborer la 5ème édition. A l'issue de cette phase, il a été décidé d'alléger le questionnaire de CVTS. Ces évolutions vont être mis en œuvre pour l'enquête de 2016. La position française est coordonnée entre la Dares, l'Insee, la DEPP et le Céreq.

### **4. Opérations répétitives**

---

L'exploitation par le Céreq des déclarations fiscales 24-83 se poursuivra jusqu'en 2016, date de disponibilité de la dernière édition (2014), en lien avec la DARES.

## Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales

### Département de l'Emploi et des revenus d'activité

#### 1. Exposé de synthèse

Les principaux enjeux pour 2016 et les années à venir sont les suivants :

- S'agissant des enquêtes à règlement européen (notamment l'enquête Emploi), les discussions sont en cours au niveau d'Eurostat pour élaborer un nouveau cadre réglementaire visant à plus de standardisation, d'harmonisation et de modularisation des enquêtes. Pour le Dera, il s'agira de participer aux réflexions et travaux pilotes du futur questionnaire (enquête sur les forces de travail et modules ad hoc).
- Plus généralement pour l'ensemble des enquêtes, et notamment pour l'enquête Emploi, des travaux sont impulsés pour permettre de diversifier les modes de collecte, en offrant notamment la possibilité de répondre par Internet. Un projet d'expérimentation a été mis en place, visant dans un premier temps à tester la faisabilité d'une interrogation Internet. Des tests complémentaires seront menés pour mettre en place un protocole combinant les différents modes de collecte, faisant appel aux enquêteurs en cas de non-réponse des personnes sous Internet. Enfin, des tests d'impact devront être réalisés pour mesurer les effets liés à ce nouveau mode de collecte.
- S'agissant du Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera), de fortes évolutions sont attendues suite à la généralisation de la déclaration sociale nominative (DSN) prévue à partir de 2016. Ceci conduit à envisager une refonte globale du Siera, constitué actuellement à partir de plusieurs déclarations sociales dont les DADS et les BRC. Par ailleurs, s'agissant des statistiques conjoncturelles d'emploi, l'Insee et l'Acoss poursuivent leurs travaux dans la perspective d'un rapprochement, visant à assurer une publication d'emploi salarié trimestrielle sur un champ étendu (ensemble des salariés), avec un partage du champ en production. Ceci devrait permettre d'assurer une plus grande lisibilité des estimations conjoncturelles.

#### 2. Travaux nouveaux pour 2016

##### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

###### *Enquête Emploi et modules ad hoc*

L'année 2015 a été marquée par la consolidation du processus de rénovation de l'enquête Emploi entamé en 2013. Un travail de rétopolation a été mené sur les séries annuelles, aboutissant en février 2015 à la publication de l'*Insee Résultats* sur les séries longues sur le marché du travail. Afin d'assurer la cohérence des résultats des enquêtes depuis 2003, de nouvelles pondérations des fichiers, cohérentes avec les séries publiées, ont également été calculées par l'Insee et mises à disposition du SSP.

L'intégration des Antilles, de la Guyane et de La Réunion dans le dispositif de l'enquête Emploi en continu est montée en charge suivant un calendrier qui s'est achevé mi-2014. Les résultats des enquêtes Emploi en continu dans les Dom, en moyenne annuelle 2014, ont été diffusés en juin 2015. Une enquête annuelle se poursuit à Mayotte, reprenant la méthodologie des anciennes enquêtes annuelles dans les Dom. Les résultats 2014 ont été publiés en mars 2015.

En 2015, il n'y a pas eu de module ad hoc européen. Des travaux de valorisation ont été entamés sur le **module ad hoc 2014** consacré aux **conditions d'emploi et de participation au marché du travail des immigrés et descendants d'immigrés**.

La préparation des futurs modules ad hoc a commencé : 2016 sur l'**insertion des jeunes** et 2017 sur les **personnes à leur compte** (y compris les « faux indépendants », dépendant d'un nombre restreint de donneurs d'ordre).



## **Les enquêtes sur l'insertion, la formation et les compétences des adultes**

### **AES 2016**

L'enquête AES 2016 (adult education survey) sera réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Dares. Cette enquête sous règlement européen vise à mesurer l'accès des adultes à la formation selon les concepts définis au niveau européen de formation formelle, non formelle et d'apprentissage informel. L'enquête AES 2016 sera proche de celle réalisée en 2012, mais prendra en compte les évolutions du contexte de la formation en France. Elle comprend, outre le volet européen, un volet de questions complémentaires permettant d'éclairer le suivi des formations dans le cadre institutionnel français. L'enquête est passé au comité du label mi-2015 et sera sur le terrain entre le 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

### **FQP 2014-2015**

L'enquête FQP (formation et qualification professionnelle) se déroule sur deux vagues 2014 et 2015. Le questionnaire de l'enquête FQP s'articule autour de cinq grands thèmes : la mobilité professionnelle, la formation initiale, la formation continue, l'origine sociale et les revenus du travail. Le questionnement sur la formation formelle et non formelle est harmonisé avec les autres enquêtes (notamment l'enquête Emploi et AES) selon les directives européennes.

La nouvelle édition de l'enquête permettra d'étudier davantage que par le passé les liens entre formations initiale et continue et trajectoires : le calendrier rétrospectif sur cinq ans de l'enquête couvre les formations suivies et les trajectoires professionnelles.

Pour une meilleure description des carrières salariées, l'enquête sera appariée avec le panel Tous salariés issus des DADS qui retrace la carrière salariale des individus depuis 1976 (ou 1988 pour la partie Fonction publique), ce qui permettra d'approfondir la problématique de la mobilité professionnelle en lien avec la formation initiale et continue.

### **EVA**

Le nouveau panel EVA (entrée dans la vie adulte) s'appuie sur la cohorte de jeunes entrant en sixième en 2007. Les objectifs du nouveau dispositif sont de limiter les trous de collecte grâce à une articulation étroite des systèmes d'information des trois partenaires (Depp, Sies, Insee) et d'harmoniser au maximum le tronc commun des enquêtes menées dans le secondaire par la Depp, dans le supérieur par le SIES, et auprès des jeunes ayant quitté le système scolaire par l'Insee (enquête EVA) afin de mettre à disposition des fichiers plus faciles à utiliser. 2016 sera la quatrième année de collecte de l'enquête EVA 2007. Il conviendra d'entamer la réflexion sur la réalisation de volets complémentaires associés au panel EVA (par exemple sur la santé des jeunes comme cela avait été réalisé précédemment, etc.).

### **IVQ-Piaac**

La réflexion en 2016 portera sur le positionnement du service statistique public concernant la réédition de ces deux enquêtes, notamment en termes de besoins. La prochaine édition de l'enquête Piaac est à ce jour envisagée par l'OCDE à l'horizon 2020-2021.

## **Coût du travail / structures des salaires**

L'enquête Ecmoss se poursuit selon son rythme habituel : 2014-2015 pour la collecte terrain de l'enquête Structure des salaires (portant sur les années 2013-2014) ; puis 2016-2017 pour la collecte de l'enquête Coût de la main d'œuvre. L'enquête complémentaire sur les salariés de la fonction publique d'État est programmée en octobre 2015. Pour mémoire, les enquêtes ont été étendues aux quatre Dom (hors Mayotte) depuis la collecte 2014 (ESS 2013).

## **2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2016**

### ***Déclaration sociale nominative (DSN)***

Les années 2014-2016 sont fortement impactées par les évolutions en cours concernant les données administratives qui alimentent le Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera). De fortes évolutions sont attendues suite à la généralisation en 2016 de la déclaration sociale nominative (DSN) en substitution à la DADS.

Ces travaux mobilisent d'importants moyens pour assurer la réingénierie du Siera afin d'accueillir et de traiter la nouvelle déclaration. Ils sont aussi l'occasion de renouveler la réflexion sur les concepts, visant à accroître la cohérence des données produites.

Les principales difficultés du programme de rénovation du Siera concernent la visibilité sur les calendriers du projet DSN (dont la maîtrise d'ouvrage stratégique est externe à l'Insee) ainsi que sur le contenu et la qualité de la future déclaration. Le projet doit également prendre en compte les contraintes liées à la réorganisation interne des travaux au sein de l'Insee (les travaux précédemment réalisés par les DR de l'Insee ou des pôles sont progressivement transférés au centre de statistiques sociales et locales de Metz).

La perspective de la DSN conduit ainsi à des investissements importants pour rénover le Siera, tout en maintenant ses objectifs posés dès 2002 :

- mettre en place un socle d'emploi et de revenus permettant de produire
  - ***une information conjoncturelle sur l'emploi salarié ;***
  - ***une information structurelle sur l'emploi total ;***
  - ***une information conjoncturelle sur le coût du travail ;***
  - ***une information structurelle sur les revenus d'activité et le coût du travail ;***
  - ***une information longitudinale pour l'étude des carrières professionnelles***
- et répondre
  - ***aux besoins réglementaires européens***
  - ***aux besoins du SSP ;***
  - ***à la demande de données localisées sur l'emploi et les revenus d'activité.***

### ***Extension du champ des estimations trimestrielles d'emploi et coproduction avec l'Acoss***

Les expertises menées en 2012 et 2013 sur la comparaison des estimations trimestrielles d'emploi réalisées par l'Insee (Epure) et l'Acoss (Sequoia) avaient permis d'identifier les principales sources d'écart entre les traitements trimestriels de l'Acoss et de l'Insee. La décision d'une « convergence » ou « coproduction » envisagée dès fin 2012 a été confirmée fin 2014. L'objectif est d'assurer une publication trimestrielle commune sur le champ de l'emploi salarié, avec un partage de la production pour le calcul des évolutions trimestrielles (Acoss : secteur privé hors intérim ; Dares-Pôle emploi : intérim ; Insee : fonction publique, salariés des particuliers employeurs et du secteur agricole). Le niveau d'emploi, déterminé par l'Insee (estimations annuelles, après traitement de la multiactivité) servira de socle à ces estimations trimestrielles.

***Les travaux réalisés en 2015 par l'Insee et l'Acoss ont principalement porté sur des questions méthodologiques (calcul des corrections saisonnières ; consolidation des séries sur le champ public) et sur la définition des flux d'échanges et les questions d'organisation de la coproduction Acoss-Insee. Un pilote devrait être mené en 2016 pour valider le schéma d'organisation et de diffusion nationale, un second pilote est envisagé pour valider la diffusion régionale.***

## **2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016**

### ***IVQ-PIAAC***

Les travaux initiés dans le cadre d'un groupe d'exploitation devraient aboutir à la publication d'un numéro d'*Économie et statistique* à l'horizon 2016.

### ***Insee Références***

Il n'y aura pas de publication en 2015 de l'Insee Références *Emploi et salaires* (le dernier a été publié en septembre 2014). Il est prévu pour la prochaine édition, qui paraîtra mi-2016, une refonte de l'ouvrage et un élargissement thématique pour intégrer notamment la dimension chômage.

Le prochain Insee références *Formations et Emploi* est quant à lui programmé fin 2017- début 2018. Une actualisation des principales données est cependant réalisée annuellement.

***Rapport du GT du CNIS sur les formes particulières d'emploi*** (pour mémoire, à paraître début 2016)

## Autres publications 2016

Outre les enquêtes ou statistiques annuelles/trimestrielles, les publications porteront notamment sur les résultats des modules ad hoc de l'enquête Emploi (santé au travail ; 2014 : immigrants et descendants d'immigrés), les premiers résultats de l'enquête FQP et des enquêtes structures des salaires.

### 2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2016

#### Expertises méthodologiques

Les travaux méthodologiques sur l'appariement de l'enquête Emploi avec les DADS, la base non-salariés et l'enquête Revenus fiscaux et sociaux engagés depuis 2014 seront poursuivis. Ils doivent permettre de progresser sur la compréhension des écarts entre les différentes sources sur l'emploi, les salaires et les catégories socioprofessionnelles. Les résultats de ces expertises seront pris en compte dans le cadre des réflexions liées au programme d'évolution du Siera.

Un appariement entre les données de l'enquête Emploi et celles des demandeurs d'emploi sera lancé, afin de permettre d'éclairer les évolutions comparées des indicateurs de chômage BIT et de demande d'emploi (DEFM).

#### Panel DADS

Les jours de naissance pris en compte pour constituer le panel DADS ont été rapprochés de ceux du panel de l'Échantillon démographique permanent - EDP). Ceci permet d'une part d'alimenter l'EDP de données du panel DADS sur les données d'emploi, d'autre part, en sens inverse de récupérer les variables de l'EDP sur un nombre de jours plus important qu'auparavant et d'ouvrir la possibilité d'enrichir les exploitations avec des variables supplémentaires issues de l'EDP. A compter de l'année 2012, le panel « Tous salariés » comprend les personnes nées en octobre les années paires (données remontant jusqu'en 1976 ou 1988 pour la Fonction publique d'État) et celles nées un jour EDP (données remontant jusqu'en 2002).

#### Appariement FH-DADS

Le Dera a participé en 2015 au projet de constitution du panel tous salariés apparié (DADS) avec le fichier historique de Pôle Emploi. Ce projet, piloté par la Dares, devrait aboutir fin 2015-début 2016.

#### Panel non-salariés

Le Dera poursuivra ses travaux méthodologiques pour constituer un panel de non-salariés, à partir de la base Non-salariés annuelle.

#### ESSnet ESEG

Le rapport de l'ESSnet (réseau d'experts du système statistique européen) constitué par Eurostat autour d'un projet de nomenclature socioéconomique européenne (European Socio-economic Groups, Eseg), piloté par la France, avait été remis à Eurostat en 2014. La classification proposée repose sur l'Isco 2008 à deux chiffres et le statut d'emploi (salarié / non salarié). Elle se compose de neuf groupes (dont sept pour les actifs) mais comporte un niveau plus détaillé à deux chiffres de 42 sous-groupes permettant des agrégations modulables selon le souhait des utilisateurs. Pour les actifs, petits entrepreneurs mis à part, la stratification considère quatre grands paliers de qualification (peu qualifié, qualifié, intermédiaire, supérieur) avec un dédoublement horizontal de deux paliers (managers *versus* experts à l'étage supérieur et employés *versus* ouvriers à l'étage qualifié). Ce projet a été formellement adopté en septembre 2014 par Eurostat. Une task force pilotée par Eurostat devrait finaliser les suites données à cette nouvelle nomenclature d'ici fin 2015.

## 3. Aspects particuliers du programme 2016

---

### 3.1. Aspects « Territoires »

L'objectif de prise en compte des besoins de connaissance au niveau local sera poursuivi dans le cadre des réflexions du programme d'évolution du Siera, en veillant à qualifier la qualité des données produites.

### **3.2. Aspects « évaluation des politiques publiques »**

Comme indiqué supra, l'enquête FQP permettra d'apporter des éléments sur le lien entre formation initiale et continue d'une part et carrière professionnelle d'autre part. Le volet français de l'enquête AES, complémentaire au volet européen et élaboré dans le cadre d'un groupe de conception élargi, permettra également d'apporter des éléments d'évaluation des effets de la loi du 5 mars 2014 : suivi des formations professionnelles ; connaissance des droits ; processus d'orientation ; difficultés d'accès.

Le dispositif EVA permettra d'apporter des éléments d'information sur les parcours de jeunes sortis du système scolaire peu ou pas diplômés.

### **3.3. Aspects «européens »**

Outre la participation régulière aux working groups, le Dera participe ou a participé aux task forces européennes en lien avec le futur règlement (harmonisation de la mesure de l'emploi et du chômage, durée du travail, modules ad hoc 2016 et 2017, etc.). Une task force sur l'implémentation d'Eseg est également prévue fin 2015.

## **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

---

Le Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité s'appuie très largement sur les sources administratives. S'agissant de l'enquête Ecmoss, celle-ci porte sur des données complémentaires, non disponibles dans les sources administratives. Son mode de collecte évoluera à partir de 2017, dans le cadre du développement des outils de collecte sous internet mis en œuvre par l'Insee (projet Coltrane).

# Ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique

## Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)

### Département des études et des statistiques

#### 1. Exposé de synthèse

Le Département des études et des statistiques (DES), service statistique ministériel de la DGAFP est une direction de programme depuis 2013. Il ne produit pas directement d'enquêtes statistiques au sens de la loi de 711-1951 sur l'obligation et le secret en matière de statistiques mais conçoit et gère le système d'information statistique sur la fonction publique en vue de satisfaire les besoins d'information statistique générale nécessaires au pilotage de la DGAFP.

Depuis 2007, l'axe prioritaire de travail du DES porte sur la construction et la publication de données statistiques comparables entre les trois versants de la fonction publique et dans la mesure du possible entre secteur public et secteur privé sous l'angle de leurs conditions d'emploi, de statut, de rémunération, de retraite, des conditions de travail et de condition sociale.

Dans un contexte d'éparpillement et de forte hétérogénéité des producteurs de données sur les trois versants de la fonction publique (3FP), cette orientation intègre la définition de concepts et de périmètres relatifs à la fonction publique, l'élaboration de nomenclatures harmonisées sur les 3FP et leur articulation avec les nomenclatures existantes, la définition d'indicateurs statistiques de référence et des méthodes de calcul correspondantes, tout en tenant compte des spécificités de chacun des versants.

La mise en œuvre de cette orientation se poursuit progressivement en s'appuyant désormais sur les priorités exprimées par la formation spécialisée du **Conseil commun de la fonction publique** (CCFP, instance de concertation commune aux 3FP) consacrée aux évolutions de l'emploi public et à la connaissance statistique de la situation, de la rémunération et des pensions des agents dans les trois fonctions publiques (mise en place en 2012 et co-présidée par la DGAFP et l'Insee), en articulation avec les quatre commissions thématiques du Cnis ayant à connaître de la fonction publique. Le Département des études et des statistiques s'appuie, seul ou le plus souvent en partenariat, sur les avancées des producteurs de données (Insee, Dares, Drees...), les directions des ressources humaines des ministères et sur les tutelles des versants territoriaux (DGCL) et hospitaliers (DGOS).

Enfin, le Département des études et des statistiques inscrit pleinement son activité dans l'agenda social de la fonction publique avec sa feuille de route annuelle. Le dialogue social s'appuie sur une quantité croissante d'indicateurs statistiques et de bilans chiffrés nécessaires au diagnostic et au suivi de l'effet des engagements (accords ou protocoles d'accord), ce qui conduit à augmenter parallèlement la part des obligations réglementaires nationales dans le programme de travail du DES.

Dans la suite du rapport Pêcheur et de la Commission parlementaire sur la réduction du temps de travail, la **durée du travail** fera certainement l'objet de développements nouveaux de manière à mieux mobiliser les sources d'information existantes pour évaluer la durée effective du travail des agents et l'organisation de ce temps (durée annuelle, durée hebdomadaire, jours de congés, de RTT et récupérations).

En parallèle, le DES est fortement impliqué dans la mise en place de systèmes d'information RH, de déclarations sociales applicables à la Fonction publique et en particulier de son intégration à la DSN. Il devrait poursuivre en 2016 avec le Cisirh, service remplaçant l'Opérateur National de Paye, la construction d'un système d'information décisionnel dont un volet à mise à jour infra annuelle, centré sur la fonction publique de l'Etat, s'appuiera sur la Paye ou la future DSN. Par ailleurs, le volet 3FP annuel s'appuiera sur le fichier SIASP de l'Insee.

1 – principales lignes d'action :

- Mieux utiliser SIASP pour produire des statistiques, notamment en matière de mouvement de la main d'œuvre et des rémunérations ;
- proposer des outils structurants pour les statistiques RH dans la fonction publique de l'Etat ;

- Participer à la production des statistiques de la DARES en matière de risque professionnels et conditions de travail ainsi que pour la connaissance des accidents du travail ;
- Rassembler des données homogènes et complètes en matière d'organisation et de temps de travail. Mettre en place une collecte adaptée dans la fonction publique d'Etat pour connaître la durée effective du travail ;
- Participer à la préparation de l'enquête Génération 2013 à 3 ans du Cereq de manière à mieux connaître l'attractivité des recrutements de la fonction publique.

## 2. Travaux nouveaux pour 2016

---

### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant concernant les enquêtes relevant de la statistique publique. Le DES tient toutefois à signaler sa participation à la réalisation d'un sur-échantillonnage de l'enquête RPS (2015-2016) de la DARES et à l'appui apporté à la réalisation de l'enquête SUMER pour la couverture du champ de la fonction publique de l'Etat.

En outre, la DGAFP apportera un soutien logistique et financier pour deux extensions de l'enquête GENERATION 2013 :

- L'un sur la **couverture du champ** des écoles de la fonction publique
- L'autre sur **l'ajout d'un thème d'étude** au questionnaire sur l'attractivité des concours de la fonction publique.

Concernant les enquêtes administratives réalisées par la DGAFP, l'enquête « jurys de concours » sera réactivée de façon couplée avec l'enquête recrutements de manière à alimenter le rapport de situation comparée sur l'égalité entre les hommes et les femmes et, à l'avenir, à analyser la diversité au sein des jurys.

Enfin, le DES réalisera début 2016 une enquête auprès des ministères sur le temps de travail et les congés et absences sur le champ des ministères et si possible des établissements publics nationaux.

### 2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2016

La DGAFP met en place de nouvelles applications informatiques dans plusieurs domaines : il s'agit d'une part du suivi des concours et recrutements externes, et d'autre part de la publication des postes vacants proposés à travers la BIEP (bourse interministérielle de l'emploi public).

Par ailleurs, le DES mettra en place un dispositif de recueil des informations relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles déclarés dans la fonction publique de l'Etat de manière à répondre au règlement européen 349/2011 sur le champ de l'Etat.

Le DES projette la réalisation de fiches descriptives des corps de fonctionnaires, dans un premier temps des fonctionnaires de l'Etat : taux de féminisation, démographie, rémunérations.

Enfin, dans la poursuite des travaux menés par trois équipes de recherche à partir de Siasp sur les inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes, le DES cherchera à mettre à disposition des ministères des indicateurs d'analyse des écarts de rémunération.

### 2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016

Le programme d'études du DES n'est pas encore arrêté ; toutefois, les grands axes prévus porteront sur :

- l'exploitation de l'enquête RPS et en particulier son volet fonction publique ;
- le temps de travail ;
- la mobilité notamment de manière à évaluer l'impact de la réforme territoriale sur les affectations ;
- poursuite des travaux d'amélioration de la qualité des données relatives aux rémunérations des militaires en commun avec l'Insee et l'OED d'une part avec l'amélioration de la qualité des données de Siasp, d'autre part avec la mise en place d'un indice de traitement – grille indiciaire des militaires.

Le DES participera également avec le bureau dédié à la refonte du répertoire interministériel des métiers de l'Etat, répertoire qui fera l'objet d'une diffusion large et en open data.

Des travaux devraient être développés sur les **retraites et carrières salariales** dans la fonction publique dans le cadre du débat annuel sur les orientations de la politique des retraites dans la fonction publique désormais rendu obligatoire par la loi du 20 janvier 2014 sur l'avenir et la justice du système de retraite. Une séance de la formation spécialisée du CCFP s'est tenue en 2015 pour dresser le bilan des données et des statistiques existantes. Une publication régulière sur l'évolution des retraites devrait trouver sa place dans le rapport annuel sur l'état de la fonction publique. Dans un avenir moins proche, des travaux sur les carrières salariales dans le prolongement de ceux engagés avec le COR y trouveraient leur place si le panel fonction publique en parallèle du panel « grand format » élaboré par l'Insee est réactualisé.

Dans le domaine des **conditions de travail**, le DES participera au suivi des projets de recherche, financés avec la Dares et la Drees, réalisés à partir de l'enquête Conditions de travail, notamment sur l'influence différenciée entre public et privé de la conduite managériale sur les conditions de travail et les risques psycho-sociaux (RPS) dans le secteur hospitalier.

Par ailleurs, il poursuivra des travaux préparatoires à l'enquête RPS 2016 pour laquelle la DGAFP apportera un financement pour un sur-échantillonnage. En lien avec la Dares, il continuera également de préparer la collecte de la prochaine enquête Sumer. Des échanges avec la Depp pourraient permettre de couvrir l'ensemble de la fonction publique, les enseignants n'ayant notamment pas été interrogés dans l'édition précédente.

#### **2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2016**

Le DES participe à des travaux structurants susceptibles d'apporter des solutions de remontée d'information administrative ou simplification de collecte de données. A ce titre, on citera :

- préparation de l'entrée de la fonction publique dans le dispositif de déclaration sociale nominative ;
- élaboration de l'application de demande d'autorisation d'organisation de concours (application Gréco) susceptible d'accueillir l'actuelle enquête recrutement et l'enquête jurys de concours ;
- élaboration du portail des offres d'emplois de la fonction publique (refonte de la BIEP et portail pour les 3 versants de la fonction publique) dans la perspective de la meilleure connaissance des « postes vacants » ;
- suivi de l'expérimentation « CNAM » de contrôle des arrêts maladie dans la fonction publique pour une meilleure connaissance des absences pour raison de santé et le remplacement de l'actuelle enquête administrative ;
- application de centralisation des déclarations d'accidents du travail dans la fonction publique de l'Etat.

### **3. Aspects particuliers du programme 2016**

---

#### **3.1. Aspects « Territoires »**

Afin d'éclairer l'impact de la nouvelle organisation territoriale de l'Etat, le DES, en collaboration avec la DEPP, s'attachera à mieux décrire le partage de l'emploi selon les différents types de services de l'Etat : Administration centrale, différents services déconcentrés (ATE, autres services déconcentrés, services à compétence nationale, rectorats, EPLE).

#### **3.2. Aspects « évaluation des politiques publiques »**

L'ensemble des enquêtes administratives réalisées par le DES concourent à l'évaluation des politiques publiques en matière de gestion des ressources de la FPE.

Les travaux sur l'amélioration de Siasp et de son exploitation vont également dans ce sens notamment en matière de gestion prévisionnelle de l'emploi et des qualifications, de l'égalité entre les hommes et les femmes, et plus ponctuellement de l'impact de la réforme territoriale en matière de mobilité :

#### 4. Opérations répétitives

<i>Opérations</i>	<i>Type</i>	<i>Objectif</i>
Dispositif SIASP Système d'information sur les agents de l'État <b>Insee – DGAFP</b> <b>DESL – Drees</b>	Synthèse de sources : - DADS - Fichiers de paye des agents de la fonction publique de l'État - Fichier de paye des agents de la Défense	Connaître annuellement les effectifs, les rémunérations et les caractéristiques d'emploi des salariés des trois versants de la fonction publique. Connaître annuellement les flux d'emplois (entrées-sorties, mobilités) entre les employeurs publics et leurs caractéristiques associées. Contribuer aux travaux de la formation statistique du conseil commun de la fonction publique.
Enquête sur les recrutements de fonctionnaires auprès des employeurs de la fonction publique	Enquête administrative auprès des DRH des ministères	Connaître annuellement les recrutements par concours, l'attractivité de ces concours ainsi que les recrutements dérogatoires
Enquête sur la formation des agents de l'État	Enquête administrative auprès des DRH des ministères	Connaître le nombre d'agents de la fonction publique d'Etat formés au cours de l'année, la durée et le coût des formations
Enquête sur la transparence de l'emploi et la mobilité statutaire dans la fonction publique de l'État	Enquête administrative auprès des DRH des ministères	Connaître les situations statutaires des fonctionnaires de la fonction publique d'Etat (activité, disponibilité, détachement...)
Enquête Jurys de concours dans la fonction publique de l'État	Enquête administrative auprès des DRH des ministères	Connaître la composition des jurys de concours au regard de la diversité
Enquête sur les absences pour raison de santé	Enquête administrative auprès des DRH des ministères	
Emploi public 3FP par zone d'emploi <b>Insee (DAR), DGAFP</b>	Exploitation de SIASP	Fournir des statistiques sur l'emploi dans les 3FP au niveau local et alimenter les dispositifs de GPEEC locaux

Pas de changement particulier si ce n'est la reprise de l'enquête interrompue auprès des ministères de l'enquête « jurys de concours » nécessaire pour l'alimentation du bilan de situation comparée entre les hommes et les femmes.

#### 5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Non concerné pour les entreprises ; en revanche, il appartient également au DES d'alléger la charge de collecte auprès des administrations. Il est à ce titre prévu de recenser l'ensemble des données servant à l'établissement des bilans sociaux ministériels ainsi que les bilans de la situation générale de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail des agents de l'Etat.

Les projets en cours participent à ce travail d'allègement, comme l'intégration éventuelle de l'enquête jury de concours et de l'enquête recrutement à l'application GRECO de demande d'autorisation des ouvertures de concours, la refonte du portail d'offre d'emploi public ou encore la centralisation des remontées individuelles d'accidents du travail et maladies professionnelles.

En outre, la DGAFP/DES pourrait, avec l'appui du CISIRH, servir à alimenter les ministères en données centralisées et actualisées pour les bilans demandés.



## Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social

### Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares)

#### Sous direction « Emploi et marché du travail »

#### 1. Exposé de synthèse

La sous-direction « Emploi et marché du travail » traite des domaines de l'emploi, du chômage, des métiers et des qualifications ainsi que de la situation sur le marché du travail des personnes handicapées. Elle produit et publie, seule ou en partenariat, des informations conjoncturelles mensuelles et trimestrielles (demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi, sortants des listes de Pôle emploi, mouvements de main-d'œuvre, emploi salarié et intérim, emplois vacants, ruptures conventionnelles, tensions sur le marché du travail), assure le suivi infra-annuel et annuel des mesures défensives de la politique de l'emploi (dispositifs d'accompagnement des restructurations, activité partielle, mesures de cessations anticipées d'activité) et conduit des travaux d'études et d'évaluation, notamment sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi, l'indemnisation du chômage, les dispositifs d'accompagnement des restructurations économiques, l'utilisation des contrats par les entreprises ou encore la prospective des métiers et des qualifications.

Au-delà des travaux récurrents de la sous-direction, l'année 2016 devrait être marquée par la généralisation de la déclaration sociale nominative (DSN). La DSN se substitue progressivement au dispositif de collecte des mouvements de main-d'œuvre. Elle se substituera également aux relevés mensuels de mission (RMM) actuellement collectés par Pôle emploi, qui constituent la source des statistiques d'emploi intérimaire, lesquelles alimentent les statistiques d'emploi salarié. Ainsi, la plupart des statistiques administratives sur l'emploi salarié seront fortement affectées en 2016 par la généralisation de la DSN. Il continuera d'en résulter pour la sous-direction un effort important en matière de développement de systèmes d'information et d'expertises méthodologiques destinées à sécuriser ses productions statistiques, du point de vue de la qualité des données et de la continuité des séries. Mais la DSN ouvrira également des possibilités nouvelles d'études sur le fonctionnement du marché du travail.

S'agissant de l'analyse des dispositifs d'accompagnement, les travaux d'évaluation du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) se poursuivront avec l'exploitation de l'enquête auprès de sortants de CSP réalisée en 2015. Début 2016, l'enquête sur les offres d'emploi et les recrutements entrera dans la phase de collecte, pour une première exploitation début 2017. De prometteurs travaux d'études des trajectoires entre emploi et chômage seront engagés à partir du nouvel appariement entre le fichier historique des demandeurs d'emploi (FH) et le panel DADS, qui devrait être finalisé en 2015 en collaboration avec Pôle emploi et l'Insee. Dans le domaine des métiers et des qualifications seront engagés les travaux préparatoires à un nouvel exercice de prospective des métiers et qualifications (PMQ).

#### 2. Travaux nouveaux pour 2016

##### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

La Dares réalisera début 2016 l'enquête auprès des employeurs sur les offres d'emploi et les recrutements (sous-direction Emploi et marché du travail et Mission d'animation de la recherche). Cette enquête est la seule source permettant de décrire de façon détaillée les processus de recrutement des entreprises (modalités et canaux de recrutements, difficultés rencontrées...). L'édition de 2016 prolonge l'enquête Ofer réalisée en 2005 sur le même sujet et innove en tirant un échantillon de personnes recrutées, précisément identifiées, dans les déclarations préalables à l'embauche (DPAE).

Les deux vagues de l'enquête auprès de bénéficiaires du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) et de populations de référence, menée conjointement par l'Unédic et la Dares (sous-directions Emploi et marché du travail et Suivi et évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle) sont sur le terrain en 2015. Les premiers résultats seront disponibles début 2016.

La rénovation de l'enquête trimestrielle auprès des sortants des listes de Pôle emploi, réalisée avec Pôle emploi, a été entamée en 2015 par la refonte du protocole de collecte. Elle se poursuivra en 2016 avec notamment la rénovation du questionnaire.

## **2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2016**

Le projet de développement d'un système d'information permettant la reconstitution des mouvements de main d'œuvre à partir de la DSN (SISMMO) devrait s'achever en 2016 avec la livraison de l'ensemble des lots. L'expertise méthodologique se poursuivra tout au long de l'année. Une nouvelle organisation de la production statistique des MMO sera également progressivement mise en place, mobilisant les gestionnaires du référentiel d'établissements et s'appuyant sur les nouveaux outils de gestion, de redressement et de diffusion. Outre les données proprement dites de la DSN, l'expertise portera également sur le répertoire commun des déclarants, mis à disposition par l'Acoss, qui alimentera le référentiel d'établissements de SISMMO.

Le nouvel appariement entre le fichier historique statistique des demandeurs d'emploi et le panel DADS (qui fait suite à l'appariement « expérimental » qui portait sur les années 1999-2004) devrait être réalisé courant 2015. Son exploitation pourrait démarrer fin 2015, et en toute hypothèse se poursuivre tout au long de l'année 2016.

Dans le cadre de la convention tripartite 2015-2018 Etat-Pôle emploi-Unedic, la Dares continuera à contribuer aux analyses menées par le comité technique tripartite (CTT) dont elle assure le secrétariat.

La Dares poursuivra en lien étroit avec Pôle emploi l'étude de l'accès à de nouvelles sources - ou de l'évolution des sources existantes - pour l'analyse de l'indemnisation des demandeurs d'emploi (la Dares utilise actuellement les données issues du « segment D3 » apparié au fichier historique statistique des demandeurs d'emploi).

Elle poursuivra également l'expertise et l'exploitation des données administratives sur l'activité partielle (extranet), sur les mesures d'accompagnement des restructurations (notamment sur les plans de sauvegarde de l'emploi issues du SI-Homologation) et sur les ruptures conventionnelles.

Sur le thème de l'emploi des travailleurs handicapés, la Dares poursuivra enfin le suivi, l'expertise et l'exploitation des fichiers issus de la gestion de la déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) produits par l'Agefiph, et, dans le cadre de la convention multipartite d'objectifs et de moyens pour l'emploi des travailleurs handicapés, l'exploitation des données administratives sur les personnes handicapées en recherche d'emploi entrées en contrats d'alternance ou dans un dispositif de la formation professionnelle.

## **2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016**

Les publications conjoncturelles relatives à l'emploi (emploi intérimaire, emploi salarié, mouvements de main d'œuvre) seront impactées par la DSN. Des travaux sont déjà engagés et se poursuivront tout au long de 2016, pour s'assurer de la qualité et de la continuité de ces statistiques.

Au-delà, les expertises menées sur ces données permettront d'engager une exploitation plus structurelle en termes d'analyse du marché du travail, en particulier s'agissant des modalités de recours aux différents types de contrats de travail et des trajectoires individuelles en lien avec les pratiques de gestion des ressources humaines des entreprises.

La Dares contribuera à l'Insee Références sur le marché du travail, qui remplacera en 2016 l'ancien Insee Références « Emploi et salaires ». S'agissant de l'analyse du marché du travail, la sous-direction réalisera trois fiches, sur les demandeurs d'emploi, l'indemnisation du chômage et les mouvements de main-d'œuvre et contribuera à celle sur le lien entre santé et travail (emploi des personnes handicapées).

## **3. Aspects particuliers du programme 2016**

---

### **3.1. Aspects « Territoires »**

La diffusion de données administratives (notamment sur les demandeurs d'emploi et les mouvements de main-d'œuvre) à un niveau local fin se poursuivra. Elle devra être adaptée pour tenir compte de la nouvelle organisation des régions à partir de 2016.

### 3.2. Aspects « environnement et développement durable »

La Dares continuera à participer aux travaux de l'Observatoire des emplois et des métiers de l'économie verte.

### 3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Les travaux sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi (en particulier dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle), sur les modes de rupture des contrats de travail (rupture conventionnelle notamment), sur le recours aux contrats courts, et sur les trajectoires d'emploi et de chômage, seront poursuivis ou engagés à partir de l'exploitation de données administratives ou d'enquêtes. Ces travaux pourront contribuer aux débats portant sur le lien entre l'indemnisation du chômage et le fonctionnement du marché du travail et alimenter la préparation de la nouvelle convention d'assurance chômage en 2016.

### 3.4. Aspects « européens »

Les travaux méthodologiques sur les emplois vacants engagés avec la Dgafp devront être approfondis pour permettre l'extension de la couverture des statistiques sur les emplois vacants à la fonction publique, conformément au règlement européen.

La Dares continuera à participer aux travaux sur la prospective par métiers menés au niveau européen (Cedefop).

## 4. Opérations répétitives

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
<b>Enquêtes</b>		
Enquête statistique sur les mouvements de main-d'œuvre (Emmo)	Dares-EMT	Progressivement substituée par la DSN dès 2015
Enquête sur les Sortants des listes de demandeurs d'emploi	Dares-EMT et Pôle emploi	En cours de rénovation
Emplois vacants (enquête ACEMO)	Dares-EMT	Les statistiques sur les emplois vacants proviennent de l'exploitation de questions de l'enquête ACEMO, réalisée sous la responsabilité de la sous-direction STRP de la DARES.
<b>Exploitation de fichiers administratifs</b>		
Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi	Dares-EMT et Pôle Emploi	Suivi mensuel national et local des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ; la publication fait l'objet en 2015 d'une rénovation, menée dans le cadre d'un groupe de consultation du Cnis, pour répondre aux recommandations de l'Autorité de la statistique publique (ASP) à la suite de la labellisation de cette statistique par l'ASP.
Analyse des tensions par métiers sur le marché du travail	Dares-EMT	Suivi trimestriel de l'indicateur de tensions, rapportant par famille professionnelle de métiers les offres d'emploi collectées par Pôle emploi pour ces métiers, au nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C et recherchant ces métiers.
Chômage indemnisé	Dares-EMT	Données de cadrage sur l'indemnisation : bénéficiaires, montants...
Mouvements de main d'œuvre	Dares-EMT	Etude des flux d'emploi, à partir du traitement statistique de 3 sources : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclaration sociale nominative (DSN), pour les entreprises ayant intégré ce dispositif.</li> <li>- Déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO) : établissements de 50 salariés ou plus</li> <li>- Enquête sur les mouvements de main-d'œuvre</li> </ul>

		(EMMO), étab. < 50 salariés.
Intérim	Dares-EMT	Etude de l'emploi intérimaire à partir des missions d'intérim déclarées par les agences de travail temporaire. A compter de 2015, la DSN va progressivement se substituer aux relevés mensuels des missions d'intérim.
Emploi des travailleurs handicapés	Dares-EMT	Etude de l'insertion professionnelle des personnes handicapées à partir du traitement statistique des DOETH (déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés). Système d'information transféré à l'Agefiph depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2013.
Chômage partiel, mesures d'accompagnement des restructurations et préretraites	Dares-EMT	Depuis mai 2014, les statistiques sur les plans de sauvegarde de l'emploi publiés reposent sur l'exploitation du « SI-Homologation » de la DGEFP (avec réropolation depuis juillet 2013)
Ruptures conventionnelles	Dares - EMT	

## 5. Allègement de la charge statistique des entreprises

L'intégration du dispositif de collecte des mouvements de main-d'œuvre dans le dispositif de déclaration sociale nominative (DSN) entraîne un allègement significatif de la charge de réponse des entreprises. La loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives pose le principe du caractère non obligatoire de la DSN pour la phase de démarrage (DSN phase 1). Depuis 2013, les établissements qui établissent des DSN sont dispensés de déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO) ou de l'enquête trimestrielle sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO), ce qui fait de la DMMO la première déclaration substituée par la DSN. À compter de 2015, les établissements de travail temporaire effectuant une DSN seront également dispensés de transmettre à Pôle emploi (pour le compte de l'État) les relevés mensuels de mission. À partir de 2016, la DSN présentera un caractère obligatoire pour l'ensemble des déclarations auxquelles l'employeur est tenu. Le flux DSN se fait sous forme d'échanges de données informatisés (EDI), ce qui permet aux établissements de s'affranchir du remplissage de questionnaires papier ou de leurs saisies en ligne sur le site de collecte par internet.

La Dares participe par ailleurs aux travaux menés avec le SGMAP, la DGEFP et l'Agefiph visant à alléger la charge déclarative des entreprises liées à la DOETH, dans le cadre de la démarche « Dites-le nous une fois ».

## Sous direction « Suivi et Évaluation des Politiques de l'Emploi et de la Formation Professionnelle »

### 1. Exposé de synthèse

En 2016, la sous-direction continuera d'exploiter et enrichir son système de suivi des dispositifs de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle (publics et structures). Afin de rendre compte des effets de la réforme de la formation professionnelle issue de la loi du 5 mars 2014, un suivi statistique du compte personnel de formation (CPF) sera notamment mis en place. Cette loi ayant par ailleurs aboli l'obligation de dépenser pour la formation et la déclaration qui lui était associée (déclaration 2483) ; la Dares conduit en 2015 des tests qui pourraient conduire, en 2016, à remplacer cette source historique sur l'effort de formation des entreprises par de nouvelles questions dans une enquête déjà existante, ACEMO-Dialogue Social en Entreprise. Parallèlement, se poursuivront, en collaboration avec l'Insee, les travaux de préparation de la prochaine enquête *Adult Education Survey* (AES) dont la collecte débutera fin 2016.

En matière d'évaluation des dispositifs d'insertion et de formation, se poursuivra en 2016 la collecte du panel 2014-2018 de suivi des bénéficiaires de contrats aidés (contrats uniques d'insertion dans le secteur non marchand et emplois d'avenir dans les secteurs marchand et non marchand), qui vise à mesurer l'impact du passage par ces dispositifs sur la trajectoire professionnelle. Afin d'évaluer le contrat de sécurisation professionnelle (CSP), l'enquête conduite en 2015 en collaboration avec l'Unédic auprès des bénéficiaires du CSP et d'un ensemble de populations de référence sera exploitée. Sous l'égide du comité scientifique visant à évaluer le dispositif expérimental de la garantie jeunes, la Dares poursuivra l'enquête auprès de jeunes en situation de grande précarité financière, bénéficiant de la garantie jeunes ou non, au sein de départements pilotes et non pilotes. Cette expérimentation sera mise en place sur une vingtaine de sites en France.

Des travaux conjoints avec la DEPP seront entrepris sur la question de l'apprentissage et pourront porter sur la récurrence des recrutements par les entreprises, l'orientation des collégiens, l'évolution du profil scolaire des apprentis.

### 2. Travaux nouveaux pour 2016

#### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

La Dares et l'Insee ont préparé en 2015 la prochaine édition de l'enquête européenne sur la formation des adultes (*Adult education survey*, AES). La collecte se déroulera à partir du 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 jusqu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017.

La loi du 5 mars 2014 a supprimé le principe du « former ou payer » pour les entreprises de 10 salariés et plus. De fait, cette disposition s'accompagne de la suppression du bordereau fiscal 2483 qui permettait de suivre l'effort financier et physique des entreprises en matière de formation de leurs salariés. La Dares teste actuellement l'introduction de quelques questions dans une enquête existante, l'enquête ACEMO-Dialogue Social en Entreprise. Si ce test est probant, l'aménagement de cette enquête sera mis en place en vraie grandeur au printemps 2016.

En 2016, se poursuivra la collecte des données du panel de suivi des bénéficiaires de contrats aidés dans les secteurs marchand et non marchand. Cette enquête permettra d'évaluer et de caractériser le contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) et les emplois d'avenir. La collecte a débuté en 2014 et se poursuivra jusqu'en 2018.

L'enquête de suivi des jeunes éligibles à la garantie jeunes a été mise en place en 2015 et se poursuivra l'année prochaine. Cette enquête prévoit deux cohortes et quatre vagues d'interrogations pour chacune d'entre elles. Les premières publications sont attendues pour 2016 ou 2017.

#### 2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2016

*Compte personnel de formation* : le système d'information du compte personnel de formation (CPF), instauré par la loi du 5 mars 2014 et géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il permet de rendre compte des crédits et débits d'heures CPF, des formations mobilisées dans ce cadre et de leurs éventuels co-financements. La Dares participe à la mise en place de ce nouveau système d'information et sera destinataire de ces données. Elle réalisera une première publication en 2016 sur le déploiement du CPF.

*Insertion par l'activité économique* : la réforme du financement des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) en 2014 a notamment généralisé l'aide au poste à l'ensemble des structures d'insertion. La refonte du système d'information a débuté au printemps 2015. La Dares participera activement à ce chantier en vue d'améliorer la qualité des informations recueillies et de pouvoir diffuser à terme des données statistiques plus riches sur ce secteur et sur les salariés en insertion.

*Formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi* : dans la lignée des travaux entamés depuis quelques années, seront poursuivis les efforts entrepris pour accroître le nombre de variables exploitables de la base Brest (base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle), qui rassemble l'ensemble des entrées en formation des stagiaires de la formation professionnelle. De même, la cohérence entre les deux principales sources sur les entrées en formation de personnes en recherche d'emploi – la base Brest et le fichier historique des demandeurs d'emploi – a été étudiée et clarifiée. Une mission a été lancée par l'Inspection générale des affaires sociales en mai 2015 afin d'étudier les perspectives d'amélioration des statistiques sur ce thème. Ses recommandations pourront donner lieu en 2016 à des évolutions des sources existantes ou de leurs exploitations.

*Garantie européenne pour la Jeunesse (GEJ)* : Le plan « garantie pour la jeunesse » est une initiative de l'Union Européenne qui vise à lutter contre le chômage des jeunes en proposant à tous les jeunes de moins de 25 ans une offre de qualité, dans les 4 mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi. L'UE contribue au financement de ce plan qui s'étend sur la période 2014-2020 au moyen du Fonds Social Européen. Les pays doivent établir chaque année des rapports statistiques renseignant sur le nombre et les caractéristiques des jeunes ayant bénéficié d'une action de ce plan et leur insertion à 6, 12 et 18 mois après l'entrée dans une offre. L'élaboration des rapports statistiques nécessite un suivi permanent des trajectoires professionnelles des jeunes entrés dans un programme de la GEJ. Celui-ci pourrait s'appuyer sur un appariement des fichiers d'entrées dans les programmes avec des fichiers statistiques comme le panel DADS. Ce projet débutera à l'été 2015 et se poursuivra sur plusieurs années.

### **2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016**

*Exploitation des premières vagues des panels de bénéficiaires* : En 2016 seront menées des exploitations des premières cohortes du panel des bénéficiaires d'emplois d'avenir et de CUI-CAE. Ces premières exploitations auront d'abord un objectif descriptif (déroulement du contrat, description des trajectoires des bénéficiaires).

*Contrat de sécurisation professionnelle* : La collecte des deux vagues de l'enquête menée conjointement avec l'Unedic auprès des bénéficiaires d'un contrat de sécurisation professionnelle et de populations de référence sera achevée à la fin de l'année 2015. Les travaux d'exploitation de cette enquête aboutiront à une ou plusieurs publications en 2016.

*Services à la personne* : La Dares a repris ses travaux sur le redressement des données d'activité des organismes de services à la personne. Ce travail ainsi que la rénovation du système d'information Nova par la Direction Générale des Entreprises devrait permettre la mise en place d'une publication trimestrielle rendant compte de l'activité sur l'ensemble du secteur des services à la personne (intégrant les statistiques de l'Acoss sur les particuliers employeurs).

*Orientation professionnelle* : le paysage institutionnel de l'orientation professionnelle a été profondément modifié en 2014. La loi du 5 mars 2014 a introduit le Conseil en évolution professionnelle, qui vise à permettre à toutes les personnes de disposer de conseils et d'un accompagnement sur un projet d'évolution de son parcours professionnel. Elle a également confié aux régions la coordination du Service Public de l'Orientation tout au long de la vie, qui rassemble tous les organismes chargés de guider les personnes vers l'emploi et la formation. En 2016, des travaux seront conduits afin de pouvoir assurer un suivi des interventions financières et des dispositifs sur l'orientation professionnelle. En particulier, l'enquête annuelle auprès des conseils régionaux sera modifiée pour mieux intégrer cette dimension.

*Dépenses pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelles* ; La Dares préside la Commission des Comptes du nouveau Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) mis en place par la loi du 5 mars 2014. Cette commission a en particulier pour tâche de construire un bilan régional des dépenses d'interventions dans le domaine de compétences du CNEFOP. Ce projet devrait conduire à une modification substantielle de l'enquête annuelle de la Dares auprès des conseils régionaux.

*Tableau de bord des politiques d'emploi, de formation professionnelle et d'accompagnement des restructurations* : en 2015 la Dares a lancé un projet de refonte de ce tableau de bord qui met à disposition chaque mois des données nationales, régionales et départementales d'entrées et d'effectifs pour l'ensemble des dispositifs de la politique d'emploi et de formation. La refonte de cet outil sera

effective en 2016 et devra permettre notamment aux internautes d'accéder plus facilement aux séries longues et de paramétrer des tableaux ou des cartes.

## **2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2016**

L'apprentissage est un sujet dont l'importance dans le débat public s'est amplifiée en 2014 et 2015 du fait de la baisse assez vive des entrées. La Dares et la Depp ont initié des travaux communs pour quantifier les facteurs qui, selon les différents secteurs, pèsent sur la demande et l'offre de contrats d'apprentissage. Ces travaux se poursuivront et pourront porter sur les thèmes suivants : récurrence des recrutements par les entreprises, orientation des collégiens, caractérisation et évolution du profil scolaire des apprentis.

## **3. Aspects particuliers du programme 2016**

---

### **3.1. Aspects « Territoires »**

La Dares réalise des études visant à analyser les disparités régionales de mobilisation de politiques publiques d'emploi et de formation professionnelle. Les travaux visant à suivre et analyser la mise en œuvre des politiques publiques d'emploi dans les territoires de la politique de la ville seront poursuivis et développés. Ces travaux s'adapteront à la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.

La Dares continuera à mettre à disposition des données mensuelles détaillées et des modules cartographiques au niveau régional et départemental sur les nouvelles entrées en mesure ainsi que sur les effectifs présents à un moment donné, au travers du tableau de bord mensuel de suivi des politiques d'emploi, de formation professionnelle et d'accompagnement des restructurations mis en ligne sur le site internet du ministère.

### **3.2. Aspects « environnement et développement durable »**

Un des piliers du développement durable met l'accent sur la nécessité de conserver et mobiliser au mieux le capital humain disponible. La formation professionnelle, le développement des compétences et les politiques publiques visant à améliorer l'employabilité des personnes en difficultés d'insertion participent de ce fait à une bonne mobilisation des ressources humaines au service du développement durable. Les travaux qui sont menés sur ces thèmes contribuent sous cet aspect à améliorer la connaissance quantitative ou qualitative du développement durable.

Par ailleurs, les saisies des formulaires papier, qui donnaient lieu à des envois nombreux de documents, sont désormais quasiment toutes interrompues. En 2016, la plupart des saisies de formulaires résiduels seront arrêtées.

### **3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »**

De par ses missions, la sous-direction développe de nombreux travaux d'évaluation des politiques publiques dans ses domaines de compétences. En 2016, se poursuivra notamment la collecte du nouveau panel de bénéficiaires de contrats aidés, permettant de mesurer l'impact du passage dans ces dispositifs.

La Dares est fortement mobilisée par les travaux d'évaluation du dispositif expérimental de la garantie jeunes, qui s'étaleront jusqu'en 2017.

Le nouvel appariement entre le Fichier Historique des demandeurs d'emploi et les DADS offrira des opportunités importantes en matière d'études d'évaluation de l'impact des politiques actives du marché du travail. En particulier, l'impact des politiques de formation pourra être réexaminé.

L'évaluation du contrat de sécurisation professionnelle se poursuivra en 2016 avec l'exploitation de l'enquête auprès des bénéficiaires et d'un ensemble de populations de référence.

### **3.4. Aspects « européens »**

*Plan Garantie européenne pour la Jeunesse* : La Dares contribue au suivi de ce plan européen (voir section 2.3). Elle a participé à la conception des tableaux de suivi élaborés par le groupe de travail Indicateurs du Comité de l'Emploi. Elle assure avec la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), pilote du plan GEJ pour la France, la remontée des informations auprès des divers opérateurs de ce plan.

*Enquêtes sur la formation* : Les enquêtes européennes sur la formation AES (*Adult Education Survey*) sur la participation des adultes à la formation tout au long de la vie, ainsi que CVTS (*Continuing Vocational Training Survey*) auprès des entreprises seront rééditées en 2016 et 2017.

La Dares participe à la task force sur le futur règlement AES. L'enquête vise à mesurer l'accès des adultes à la formation, selon les concepts définis au niveau européen de formation formelle, formation non formelle et d'apprentissage informel. Elle vise également à caractériser les formations suivies et à comprendre les objectifs des formations et les obstacles ou difficultés d'accès rencontrés.

*Base de données Politiques Marché du Travail* : Les données physiques et financières sur les politiques de l'emploi continueront à alimenter la base de données européenne « Politiques du marché du travail » (PMT). La Dares participe également à un groupe de travail piloté par la Commission Européenne débutant à la mi-2015 et visant à examiner la méthodologie et la comparabilité internationale de cette base.

#### 4. Opérations répétitives

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
<b>Enquêtes</b>		
Enquête en continu sur l'insertion à 6 mois des sortants de contrat de professionnalisation	Dares-SEPEFP	Cette enquête permet de connaître le devenir des sortants de contrat ainsi que les ruptures. En cours de refonte (passage à un mode de collecte Internet).
Enquête auprès des Conseils régionaux sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage	Dares-SEPEFP	Annuelle (recueil de données agrégées). Refonte en 2012. Nouvelle modification prévue en 2016.
<b>Exploitation de fichiers administratifs</b>		
Conventions d'embauches en contrat unique d'insertion et en emplois d'avenir	Dares-SEPEFP	Sur la base des données de l'Agence de Services et de paiement (ASP)
Bénéficiaires d'un accompagnement à la création d'entreprise NACRE	Dares-SEPEFP	Sur la base des données de l'Agence de Services et de paiement (ASP)
Bénéficiaires de l'Accre	Dares-SEPEFP	Sur la base des données recueillies et transmises par l'Acoss
Structures et salariés de l'IAE	Dares-SEPEFP	Sur la base des données de l'Agence de Services et de paiement ; système d'information en cours de refonte (DGEFP-ASP)
Suivi des organismes agréés de services à la personne (activité et salariés)	Dares-SEPEFP	Sur la base de l'extranet nOva de la DGE (Direction Générale des Entreprises)
Embauches exonérées dans les territoires	Dares-SEPEFP	
Exploitation des fichiers de politiques d'emploi géolocalisés (ZUS/hors ZUS)	Dares-SEPEFP	Sur la base de la géolocalisation réalisée par l'Insee. Adaptation en cours à la nouvelle géographie prioritaire
Contrats d'apprentissage	Dares-SEPEFP	Sur la base de l'application Ari@ne, dont la complétude a fortement progressé.
Contrats de professionnalisation	Dares-SEPEFP	Sur la base de l'application Extrapro et de remontées agrégées en provenance des OPCA
Activité des missions locales et suivi du Civis	Dares-SEPEFP	Suivi en continu sur la base des données de Parcours 3 (remplacé progressivement par I-milo d'ici septembre 2015), l'application de gestion utilisée par les missions locales
Formation des demandeurs d'emploi (constitution de la base Brest, Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle)	Dares-SEPEFP	Les efforts pour d'accroître la qualité et la comparabilité entre financeurs des différentes variables seront poursuivis. En 2014 ont été diffusés de nouveaux indicateurs mensuels relatifs aux entrées en formation des demandeurs d'emploi, circonscrits aux demandeurs d'emploi inscrits à



Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
		Pôle emploi
Programme compétences-clefs	Dares-SEPEFP	L'exploitation des données de ROSACE permet de dresser un bilan annuel des caractéristiques des personnes bénéficiant de ce programme et des formations qu'ils y suivent.
<b>Autres travaux répétitifs</b>		
Élaboration de la dépense en faveur des politiques du marché du travail	Dares-SEPEFP	La publication se cale désormais sur le champ des politiques ciblées de la base européenne Politiques du marché du travail (à partir de 2009)
Élaboration de la dépense nationale pour la formation professionnelle et l'apprentissage	Dares-SEPEFP	

## 5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le suivi statistique standard des politiques d'emploi et de formation professionnelle est réalisé sur la base de données administratives (par exemple : conventions d'embauches en contrat aidé, entrées en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, suivi des organismes agréés de services à la personne, etc.), de plus en plus souvent dématérialisées. Pour 2016, des progrès sont encore attendus sur le suivi des contrats d'apprentissage, notamment grâce au développement du portail de l'alternance.

Les enquêtes réalisées auprès des bénéficiaires des dispositifs s'appuient sur ces données comme bases de sondage et visent à compléter les informations – souvent limitées, voire inexistantes sur le devenir des bénéficiaires – y figurant, en veillant à ne pas redemander aux enquêtés d'informations déjà connues par les données administratives (parmi les exemples récents, citons ceux de l'enquête en continu auprès des sortants de contrat de professionnalisation ou de l'enquête de 2012 auprès des structures de l'IAE et des salariés en insertion qui y sont accueillis).

La loi du 5 mars 2014 a conduit à la suppression du bordereau 2483, qui permettait aux entreprises de rendre compte de leurs dépenses de formation. Cette source d'information annuelle, unique sur les dépenses et l'effort de formation directement assurés par les entreprises, pourrait être remplacée par l'ajout de quelques questions au sein de l'enquête existante ACEMO-Dialogue Social en Entreprise, réalisée auprès d'un échantillon.

## Sous direction « des Salaires, du Travail et des Relations Professionnelles »

### 1. Exposé de synthèse

En 2016, la sous-direction continuera d'exploiter et enrichir son système de suivi de toutes les dimensions du travail dont elle a la charge : salaires et conventions salariales, temps de travail, conditions de travail, santé au travail et relations professionnelles. Les procédures de collecte continueront d'être modernisées, via la généralisation de la télécote de l'enquête Acemo trimestrielle et le démarrage de la télécote de l'enquête Acemo-Pipa. En 2016, les grandes enquêtes sur les risques psychosociaux (1<sup>ère</sup> édition), la santé au travail (4<sup>ème</sup> édition) et les relations professionnelles (5<sup>ème</sup> édition) seront, pour les deux premières sur le terrain, et pour la troisième, en préparation sous l'égide d'un comité de pilotage. Suite aux évolutions introduites par la loi du 20 janvier 2014 introduisant un compte personnel de prévention de la pénibilité, sera mis en place courant 2016 le suivi statistique de ce nouveau dispositif, en lien avec la CNAV et la MSA.

L'exploitation de l'ensemble des enquêtes (Acemo, Conditions de travail, Sumer, REPONSE et aussi Enquête Emploi et Ecmoss de l'Insee) et données administratives (données AT\_MP, Mars, Base D@ccord, DADS) se poursuivra pendant l'année 2016. Comme les années précédentes, ces sources seront notamment mobilisées pour répondre aux besoins d'informations résultant des évolutions législatives et réglementaires concernant le travail. La sous-direction continuera d'enrichir son suivi conjoncturel trimestriel du salaire de base par des études plus structurelles sur les branches professionnelles et des populations particulières. Par ailleurs, l'enquête annuelle Acemo - Dialogue Social en Entreprise (DSE) sera mobilisée pour la production annuelle d'indicateurs de suivi et de bilans sur les négociations collectives et de la conflictualité.

Une expertise sur le concept de volume horaire de travail et de salaire horaire sera engagée, du fait d'une part, de l'évolution des déclarations administratives et, d'autre part de l'étendue des forfaits jours.

### 2. Travaux nouveaux pour 2016

#### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Dès le début de l'année 2016, la collecte par internet de l'enquête trimestrielle Acemo sera proposée à tous les établissements enquêtés, dans le cadre du développement par l'Insee de la plateforme de télécote Coltrane.

La collecte de la nouvelle enquête « Risques Psycho-sociaux » qui a lieu en alternance avec l'enquête sur les conditions de travail s'achèvera fin 2016 ; les fichiers de données du volet individus appariés avec les consommations de soins seront disponibles en fin d'année. Les fichiers relatifs au volet employeur le seront début 2017.

à compter de mars 2016, la nouvelle édition de l'enquête sur la SURveillance MEDicale des Risques professionnels (Sumer) sera sur le terrain. Son champ sera étendu pour couvrir l'ensemble des salariés de la fonction publique.

La préparation de la nouvelle édition de l'enquête sur les relations professionnelles dans les établissements (REPONSE) se poursuivra. Elle sera adaptée aux évolutions législatives en cours de discussion dans le cadre du projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi.

#### 2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2016

La Dares publiera en 2016 des indicateurs sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT-MP) du régime général (CNAM-TS) élargis à ceux de la Mutualité Sociale Agricole et des collectivités territoriales (CNRACL) ; une expérimentation sera réalisée pour concaténer à ces données administratives les résultats de l'enquête Conditions de travail de 2013 pour les salariés de la Fonction publique d'Etat.

Suite à la refonte du système de remontée des accords collectifs d'entreprises (application Daccord) conduite en 2013-2014, la possibilité d'effectuer des remontées en continu et de mieux identifier les thèmes traités dans les accords sera mise à profit afin de réaliser des exploitations plus riches de ce système d'information, tant pour la production d'indicateurs statistiques que pour la conduite d'études et de recherches.

Le système d'information Mars alimenté par les résultats des élections professionnelles et géré par la Direction générale du travail (DGT) pourra être mobilisé par la Dares à des fins d'appariement avec d'autres sources ou d'exploitations statistiques.

### **2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016**

La refonte des questionnaires des enquêtes annuelles Acemo a conduit la Dares à adapter ses publications en fonction de l'évolution des questionnaires. En particulier, le nouveau module introduit dans l'enquête PIPA concernant l'actionnariat salarié sera exploité et permettra de fournir une information attendue dans le cadre du Conseil d'Orientation de la Participation, de l'Intéressement, de l'Épargne Salariale et de l'Actionnariat des Salariés (Copiesas). De même, la possibilité de distinguer, dans l'enquête rénovée, l'activité de négociation, de sa traduction en un accord, permettra d'affiner la connaissance de la négociation professionnelle. Enfin, l'exploitation du module introduit dans l'enquête TPE permettra de mieux appréhender la formation professionnelle dans les très petites entreprises.

Diverses sources seront mobilisées pour analyser les inégalités salariales, notamment entre les femmes et les hommes (Ecmoss, Dads, enquête emploi, panel DADS, EDP) et les dispositifs d'épargne salariale (Acemo-PIPA, Ecmoss, DADS, FARE, REPONSE).

L'exploitation de l'enquête Conditions de travail 2013 se poursuivra, en particulier grâce à un appel à recherches lancé en 2014 conjointement avec la Drees, la DGAFP et la Depp. Des études seront réalisées en mettant à profit la confrontation des déclarations des employeurs et des salariés (fichier couplé), notamment sur la prévention des risques professionnels et psychosociaux.

Les travaux sur le temps de travail se poursuivront grâce à l'exploitation des enquêtes Ecmoss, Acemo trimestrielle, Emploi et Emploi du temps. Les études porteront sur la durée du travail, le temps partiel, l'articulation entre temps de travail et temps consacrés à d'autres activités (transport, vie familiale) et l'organisation du temps de travail par l'exploitation du volet employeur de l'enquête « Conditions de travail ».

Les changements induits par l'application des dispositions sur le temps partiel prévues par la loi sur la sécurisation de l'emploi et mises en œuvre à la mi-2014, continueront d'être documentés.

Les résultats finaux de l'appel à projet de recherche monographique portant sur le rôle et les moyens des comités d'entreprise (CE) sont attendus pour 2016. L'objectif de cet appel à projet, initiée suite à la mise en œuvre de la loi « sécurisation de l'emploi », est de réaliser des recherches qualitatives sur le fonctionnement et la place du CE dans les relations professionnelles à l'aune des dernières évolutions institutionnelles.

La réflexion pour introduire dans le portrait statistique des branches conventionnelles (qui décrit les branches selon leur convention collective) de nouveaux indicateurs, éventuellement construits à partir d'autres sources que les DADS, sera poursuivie.

### **2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2016**

La Dares participe aux travaux de restructuration des branches en produisant, à la demande de la DGT, des statistiques qui éclairent la décision.

## **3. Aspects particuliers du programme 2016**

---

### **3.1. Aspects « Territoires »**

Des tableaux détaillés de données localisées sur les accidents du travail et maladies professionnelles du régime général en 2012 seront mis à disposition des services statistiques déconcentrés du ministère du travail.

### **3.2. Aspects « environnement et développement durable »**

Les études relèvent toutes de la dimension sociale du développement durable.

### **3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »**

De nombreuses études relatives au suivi des rémunérations contribuent à l'évaluation des politiques publiques en ce domaine : production de données sur les niveaux et variations de salaires ; dénombrement et caractérisation des salariés « au SMIC » ainsi que des entreprises les employant ; mesure des inégalités de rémunérations liées aux caractéristiques des personnes, et en premier lieu

au genre ; analyse de l'impact de la négociation de branche sur les rémunérations ; impact des dispositifs d'épargne salariale (écarts de rémunérations, substitution éventuelle avec les salaires, hausse du forfait social,...).

L'importance accordée au dialogue social et à la négociation collective d'entreprise par les politiques du travail et de l'emploi appellera la poursuite voire l'amplification des travaux d'études statistiques sur les négociations, les accords et les acteurs du dialogue social. La préparation de l'édition 2017 de l'enquête Reponse prendra en compte les dispositions de la loi de 2015 relative au dialogue social et à l'emploi.

Les monographies réalisées suite à l'appel à projets de recherche sur les comités d'entreprise pourront alimenter les évaluations du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) réalisées sous l'égide de France stratégie.

Les effets des dispositions concernant le temps partiel issues de la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, feront l'objet d'un suivi spécifique.

Suite aux réflexions menées en 2014 pour prévoir un dispositif d'évaluation, la montée en charge du Compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) devra permettre de fournir en 2016 des premiers indicateurs quantitatifs et de mettre en place progressivement au cours des années suivantes des études plus fines à partir des données du système d'information constitué par la Cnav.

L'observation des liens entre les politiques de prévention des risques professionnels des établissements, les expositions professionnelles des salariés et leur état de santé dans l'enquête Condition de travail 2013, contribuera en 2016 à l'évaluation des politiques publiques en matière de santé au travail.

### 3.4. Aspects «européens »

Les indicateurs statistiques demandés par Eurostat dans le cadre du règlement STS (heures travaillées dans l'industrie et la construction) sont élaborés et transmis chaque trimestre depuis 2001 dans les délais prévus.

A compter de 2016, la Dares assurera également la transmission à Eurostat des indicateurs relatifs aux accidents du travail.

## 4. Opérations répétitives

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
<b>Enquêtes</b>		
Enquête trimestrielle Acemo (y compris l'enquête annuelle complémentaire intégrée et un volet spécifique sur le SMIC)	SCS	La fourniture d'informations statistiques sur les salaires par branches professionnelles (ou par regroupement de celles-ci en champs conventionnels) restera une priorité
Enquête annuelle complémentaire Acemo sur la répartition des salariés et les conventions collectives	SCS	Depuis 2013, cette enquête est intégrée le premier trimestre de chaque année, dans l'enquête trimestrielle
Enquête annuelle Acemo sur le dialogue social en entreprise (DSE).	SCS-RPTT	Enquête annuelle ayant pour objectif de fournir des indicateurs réguliers sur l'importance de la négociation dans les entreprises, son contenu et ses acteurs ainsi que sur les grèves (part des entreprises ayant connu au moins une grève et nombre de jours de grève). Elle est administrée en avril auprès de 10 000 entreprises du champ Acemo.
Enquête annuelle Acemo sur les très petites entreprises	SCS, en association avec RPTT pour le module relations professionnelles et FPIPJ pour formation professionnelle	Enquête annuelle sur les entreprises de 1 à 9 salariés. Depuis 2013, l'enquête est complétée par trois modules nouveaux portant, dans l'ordre chronologique, sur la négociation (2013), l'épargne salariale (2014), la formation professionnelle (2015) et les caractéristiques socio-démographiques des salariés (2016).
Enquête annuelle Acemo sur la participation, l'intéressement, et l'épargne d'entreprise (PIPA)	SCS	Depuis 2013, l'enquête est complétée par deux modules nouveaux portant sur la retraite supplémentaire et sur la complémentaire santé.

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
		Chaque module ainsi que le questionnaire 'base' est administré une fois tous les trois ans.
Exploitation des enquêtes Acemo, Ecmoss et de l'Enquête emploi pour publier des résultats sur la durée du travail.	RPTT	
Exploitation de l'enquête Ecmoss pour publier des résultats sur la structure des rémunérations	SCS	Exploitation sur un rythme biennal, les années paires
<b>Exploitation de fichiers administratifs</b>		
Exploitation plus systématique de la source Dads pour produire des données sur les salaires auparavant issues du dispositif Acemo, allégé depuis la refonte de 2005-2006 et pour produire des indicateurs par branches professionnelles	SCS	Développement de la production de données détaillées par branche professionnelle Ajout de la variable « identifiant de convention collective » aux fichiers de diffusion des DADS
Licenciements des salariés protégés	RPTT	Fichier construit à partir de l'instruction, par les services de l'Inspection du travail, des demandes d'autorisation de licenciement de salariés protégés ou du contrôle des dossiers de rupture conventionnelle les concernant. Les possibilités de combiner ces données administratives avec d'autres sources d'information seront étudiées, pour enrichir les analyses.
Suivi des accords d'entreprise	RPTT	Ces travaux reposent sur l'exploitation d'une base de données issue des informations enregistrées par les services départementaux du ministère du travail lors du dépôt obligatoire des accords par les entreprises. Ces données permettent notamment d'identifier les entreprises ou les établissements déposant des textes ainsi que les caractéristiques principales de ces derniers : leur nature (accord, avenant, dénonciation, désaccord, adhésion), les signataires et les thèmes principaux dont ils traitent.
Exploitation des fichiers de la CNAM TS, de la MSA et de la CNRACL sur les accidents du travail et les maladies professionnelles	CTS	Les indicateurs annuels publiés utilisent aussi la source DADS pour établir la population concernée par le risque d'accident et de maladie. La prise en compte des données MSA et CNRACL sera poursuivie en 2016, avec l'intégration à titre expérimental d'un échantillon d'accidents du travail dans la Fonction publique d'Etat issu de l'enquête CT2013.
<b>Autres travaux répétitifs</b>		
Apurement, redressement et exploitation des enquêtes annuelles Ecmoss	SCS - RPTT	Les études porteront notamment sur la mesure des inégalités salariales entre hommes et femmes et selon l'origine et sur les caractéristiques des salariés au SMIC.

## 5. Allègement de la charge statistique des entreprises

La refonte du dispositif d'enquêtes Acemo, qui s'est achevée fin 2013, poursuit l'effort d'allègement de la charge statistique des entreprises entrepris lors de la précédente refonte de 2006. La partie structurelle du dispositif a en effet été rationalisée, à la lumière des évolutions de l'ensemble du système d'observation de l'emploi et des revenus (enrichissement de la DADS-U, mise à profit améliorée du dispositif Ecmoss, ...). Ainsi l'enquête annuelle complémentaire a été intégrée dans l'enquête trimestrielle. La mise en place de la procédure de télécote en 2015 pour l'enquête trimestrielle et en 2016 pour l'enquête Acemo-Pipa devrait aussi permettre d'alléger la charge de réponse des entreprises.

Dans le cadre de la loi sur la simplification administrative, et dans la perspective de la généralisation de la Déclaration sociale nominative (DSN), l'année 2016 pourrait voir se poursuivre la réflexion sur l'allègement des questionnaires des enquêtes du dispositif Acemo (suppression de questions pour lesquelles l'information est existante dans des sources administratives ou fiscales).

## Pôle Emploi

### 1. Exposé de synthèse

---

En 2016, Pôle emploi poursuivra la rationalisation et l'enrichissement de ses systèmes d'information statistique, ainsi que ses efforts de diffusion et de mise à disposition de données statistiques.

De plus, dans le cadre du programme d'évaluation 2015/2016 adopté par le conseil d'administration de Pôle emploi, des enquêtes seront menées auprès des bénéficiaires des services déployés ou expérimentés (demandeurs d'emploi et entreprises) afin d'éclairer les décideurs et administrateurs sur leurs effets et conditions de mise en œuvre.

### 2. Travaux nouveaux pour 2016

---

#### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

En lien avec les priorités fixées par la convention tripartite État/Unédic/Pôle emploi 2015-2018, les projets suivants sont envisagés mais restent à préciser et valider :

- Une enquête auprès des bénéficiaires du programme ACTIV'EMPLOI sous-traité à des opérateurs privés et qui vise des personnes relativement autonomes dans leur recherche d'emploi.
- Une enquête auprès des demandeurs d'emploi faisant l'objet de l'expérimentation de nouveaux services destinés aux demandeurs d'emploi en situation d'activité réduite subie.
- Une enquête auprès des bénéficiaires de « l'accompagnement global » mis en œuvre dans le cadre de partenariats avec les conseils départementaux.

#### 2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2016

La production d'indicateurs et d'analyses sur les offres d'emploi accessibles sur le site internet de Pôle emploi, dans le cadre nouveau introduit par l'agrégation d'offres provenant de sites partenaires, se poursuivra en 2016.

Des exploitations seront engagées sur la base du nouvel appariement DADS / Fichier historique des demandeurs d'emploi.

#### 2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016

Le programme d'étude pour 2016 n'est pas encore défini mais des pistes de travail sont dessinées.

La refonte du site internet d'accès aux données et indicateurs statistiques de Pôle emploi se poursuivra et devrait être finalisée.

#### 2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2016

La refonte et l'optimisation du système d'information statistique et de pilotage de Pôle emploi seront poursuivies.

Les travaux relatifs aux impacts attendus des déclarations sociales nominatives (DSN) seront poursuivis. La publication des statistiques d'emploi intérimaire s'appuiera de plus en plus sur les DSN.

### 3. Aspects particuliers du programme 2016

---

#### 3.1. Aspects « Territoires »

Seront poursuivis et approfondis les travaux d'élaboration et de diffusion d'indicateurs régionaux, départementaux et locaux sur les contextes d'intervention des agences de Pôle emploi.

### **3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »**

Le programme national d'évaluation pour 2015 et 2016 du comité d'évaluation de Pôle emploi a été adopté en mars 2015. Il aura pour effet de mettre en place des enquêtes spécifiques telles qu'évoquées au point 2.1.

## **4. Opérations répétitives**

---

### **4.1 Exploitation de fichiers administratifs**

La maintenance et l'exploitation du système d'information statistique fondé sur les données administratives relatives à la demande et l'offre d'emploi se feront en cohérence avec les systèmes d'information opérationnels et les évolutions de la politique d'emploi et de formation professionnelle. Les évolutions de l'exploitation du système d'information statistique relatif à l'indemnisation (Assurance chômage et Etat) seront garanties, en cohérence avec les évolutions réglementaires.

Les démarches de rapprochement entre le Fichier historique statistique (FHS) et les DADS seront poursuivies dans le cadre de la convention liant les parties concernées prévue pour 2015.

Le suivi des dispositifs d'indemnisation et d'accompagnement prévu notamment par les conventions entre l'Etat et Pôle emploi (CSP, RFF,...) sera maintenu. Par ailleurs, les notes d'information statistique régulières continueront d'être produites (dans le cadre de la collection des « statistiques et Indicateurs »).

Enfin les travaux de redéfinition du système d'information statistique et de pilotage de Pôle emploi seront poursuivis, avec, en 2016, la finalisation des nouveaux outils mis à disposition des utilisateurs internes portant sur les demandeurs d'emploi et l'ensemble des variables qui s'y rapportent.

### **4.2 Enquêtes**

L'enquête Besoins de main d'œuvre (BMO) sera reconduite en 2016 (au titre notamment des projets de recrutements pour 2017). Cette enquête comportant un volet principal, administré par voie postale, et un volet complémentaire administré par téléphone.

L'enquête « sortants de chômage » menée trimestriellement en collaboration avec la Dares, auprès d'un échantillon de demandeurs d'emploi sortis des fichiers de Pôle emploi sera poursuivie, de façon à assurer la complétude des informations statistiques sur les motifs de sortie et la situation des personnes, au regard notamment de l'emploi et de la formation.

L'enquête « sortants de formation », permettant de connaître le devenir des demandeurs d'emploi 6 mois après la fin de la formation, sera également reconduite. Mais l'échantillon sera revu de manière à assurer la production d'indicateurs sur le recours au Compte personnel de formation (CPF).

## **5. Allègement de la charge statistique des entreprises**

---

Concernant l'évaluation de la prospection auprès des entreprises (cf. 2.1.), la majeure partie des informations collectées et traitées sera issue du système d'information de Pôle emploi. La collecte d'informations complémentaires auprès des entreprises sera donc limitée.